

Programmes scolaires : des « ajustements » à la rentrée 2018

Les amendements devront être validés par le ministère de l'éducation

Dictées quotidiennes, retour du passé simple, disparition du prédicat, quatre opérations de calcul en CP... Jean-Michel Blanquer avait promis, dès sa nomination comme ministre de l'éducation, de « muscler » l'apprentissage des fondamentaux. Le Conseil supérieur des programmes (CSP) l'a suivi. L'instance, saisie de cette mission en janvier, vient en effet de rendre un projet d'ajustement pour les mathématiques, le français et l'enseignement moral et civique.

Ces textes, qui concernent les élèves du CP à la classe de 3^e, pourront encore être amendés par le ministère, avant leur passage devant les représentants de la communauté éducative réunis en Conseil supérieur de l'éducation (CSE), début juillet. Leur objectif est clair : simplifier la compréhension des programmes entrés en vigueur à la rentrée 2016. « Nous savons que ces programmes ont été difficiles à mettre en œuvre, que

les professeurs ont eu du mal à se les approprier », souligne Souâd Ayada, présidente du CSP.

Pour le français et les mathématiques, le contenu de ces projets n'a rien de surprenant. Il réorganise et reformule des éléments déjà présents dans les programmes, tout en intégrant les pistes amorcées au fil des mois par M. Blanquer. La familiarisation avec les quatre opérations de calcul dès le CP, le recours quotidien à la dictée, la lecture d'un nombre minimum d'œuvres complètes chaque année... Tous ces points figuraient dans les quatre circulaires mises en ligne fin avril à

l'usage des professeurs des écoles.

Grief entendu

Les circulaires et le « livret orange » sur la lecture, envoyé dans les écoles primaires à la même date, étaient peu diserts sur l'écriture de textes longs, un exercice dans lequel les élèves français sont faibles. Cela leur avait valu la critique des spécialistes. Un grief manifestement

entendu par le CSP qui propose moult exemples d'activités, à chaque cycle, destinées à permettre la variation des « situations d'écriture ».

C'est également sans surprise que l'on voit ressurgir l'ensemble de la conjugaison du passé simple au cycle 3 (CE2, CM1, CM2) – et non plus le seul apprentissage des 3^e personnes du singulier et du pluriel. Dans une tribune publiée par *Le Parisien* le 15 avril, M. Blanquer avait en effet dénoncé l'enseignement « allégé » du passé simple. De même, le ministre

avait promis dès la rentrée 2017 le retour du COD, COI et des compléments circonstanciels par opposition au vocabulaire universitaire jugé « inutilement complexe ». La notion de « prédicat » avait, à elle seule, provoqué un véritable tollé lors de son entrée dans les programmes, en 2016.

« On a retiré le prédicat, la France est sauvée ! », ironise Michel Lus-sault, ancien président du CSP et architecte des programmes de 2016, qui a claqué la porte de l'institution en septembre 2017. Pour le géographe, la publication de ces ajustements « achève de détricoter la refondation de l'école », à laquelle il a participé sous la précédente mandature.

« Dans les trois disciplines concernées, il y a un changement profond, qui consiste à dire que le rôle de l'enseignant est de délivrer une nomenclature et non des clés de compréhension », regrette-t-il. « Ces ajustements, apparemment techniques, sont en fait politiques », ajoute-t-il, en pointant les nouveaux programmes d'enseignement moral et civique (EMC). Dans cette discipline, le contenu des enseignements n'est pas modifié, mais la philosophie générale de la discipline a profondément changé. Alors que la réforme de 2016 prévoyait un enseignement fondé sur l'expérience des élèves,

L'objectif est de simplifier la compréhension des programmes de maths, de français et d'enseignement moral et civique

le programme d'EMC recensera désormais une série de notions à maîtriser selon une progression définie. Dès le CE2, les élèves devront ainsi connaître le premier couplet de la Marseillaise et les principaux symboles républicains, plus tard les droits de l'homme et de l'enfant, le fonctionnement des institutions, et ainsi de suite jusqu'en 3^e.

A une approche qui part de l'élève pour aller vers des notions abstraites se substitue donc un enseignement plus « vertical », fait de

contenus clairement identifiés. Un choix assumé par le CSP. « D'après les différents retours que nous avons eus, les entrées, ou plutôt les « dimensions » des programmes de 2016, comme la sensibilité, le jugement et le discernement, rendaient les choses très confuses, explique Souâd Ayada. Si l'on veut

conduire cet enseignement, il faut déterminer clairement ses contenus. » Les ajustements proposés par le CSP suggèrent en outre des repères annuels dans les acquis des élèves, censés permettre aux enseignants de mieux se situer dans la logique de cycles d'apprentissage, qui datent, eux aussi, de la mandature précédente. Selon certains experts, ces repères annuels ne font que complexifier la marche à suivre pour des enseignants, qui jonglent désormais avec les programmes officiels et le présent amendement, mais aussi les circulaires publiées en avril et le « livret orange » sur la lecture et l'écriture.

Pour Francette Popineau, secrétaire générale du SNUipp (majoritaire dans le premier degré), les repères annuels sont le seul vrai risque de ce projet, car ils menacent de facto l'organisation par cycles : « Les cycles ont été difficiles à mettre en place pour les enseignants, car il n'y a pas vraiment eu de formation, concède la syndicaliste. Mais des expérimentations sont menées avec des classes organisées en cycle, ou bien des échanges entre classes. Au moment où des choses sont mises en place, on revient dessus. Ces changements permanents sont l'épine dans le pied de notre système : il faut une politique stable. » ■

VIOLAIN MORIN